

**ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS DU MAROC**

**18 FEVRIER 2021**

**FACILITATION DU MOUVEMENT TRANSFRONTALIER  
DES VACCINS CONTRE LA COVID-19**

- 1. Parmi les mesures préconisées dans la Résolution de l'OMD sur le rôle de la douane dans la facilitation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale, quelles sont celles qui sont appliquées par votre Administration des douanes ? Veuillez fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre.**

Les résolutions (1), (2), (4), (5), (6), (9) et (10) sont applicables.

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, l'Administration des Douanes œuvre d'une manière continue, de concert avec ses partenaires, pour l'instauration des procédures simples, faciles et transparentes. En effet, l'environnement dans lequel opère l'Administration des Douanes est caractérisé par une accélération des flux de marchandises induisant des risques de fraude multiples, ce qui nécessite une plus grande réactivité et des interventions efficaces fondées sur des techniques modernes de contrôle et de gestion du risque. Le système de sélectivité a été amélioré par l'adoption d'une nouvelle approche qui ne focalise pas l'action de la Douane uniquement sur la vérification physique des marchandises mais également sur l'orientation du contrôle documentaire.

L'Administration des Douanes s'emploie également depuis plusieurs années à réduire les délais de dédouanement des marchandises et à contribuer ainsi à raccourcir les délais de séjour. Pour atteindre cet objectif, diverses mesures visant principalement la fluidification du passage en douane ont été instaurées. Dans ce sens, l'Administration des Douanes priorise l'enlèvement rapide des envois à caractère périssable ou sensible (vaccins, médicaments...) sur la base des données réduites (LTA...) et ce, en concertation avec les autorités sanitaires chargées du contrôle de cette catégorie d'envois.

- 2. Des informations concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 et les biens et équipements utilisés pour leur expédition et leur transport ont-elles été communiquées au public, par exemple sur le site Web de l'Administration des douanes ? Si oui, veuillez préciser l'URL. Si aucune information n'a été rendue publique, les renseignements pertinents ont-ils été communiqués aux parties prenantes de la chaîne logistique – fabricants, exportateurs, importateurs, fournisseurs de services logistiques, etc. ?**

En raison de la nature de l'organisme chargé de l'importation des vaccins au Maroc qui n'est que l'Etat marocain lui-même, à travers le Département chargé de la Santé, aucune information de ce fait, relative à la procédure d'importation des vaccins n'a été communiquée au public par l'Administration des Douanes.

- 3. Des orientations spécifiques ont-elles été communiquées aux douaniers de première ligne concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 à l'exportation, à l'importation ou en transit, ainsi que sur les biens et équipements utilisés pour l'envoi et le transport de ces vaccins ? Si oui, veuillez indiquer la manière dont ces orientations ont été diffusées.**

En cas d'orientations spécifiques, l'Administration des Douanes au niveau central communique ses directives aux Directions régionales concernées par voie de télécopie ou de messagerie électronique.

- 4. Une formation a-t-elle été impartie au personnel de l'Administration des douanes en amont des efforts de distribution des vaccins contre la COVID-19, par exemple sur la manipulation et le traitement de produits thermosensibles et soumis à des contraintes de temps, sur la manipulation de produits dangereux (par exemple, la neige carbonique), sur l'identification des vaccins contre la COVID-19 dans les documents d'importation ou d'exportation ?**

La manipulation et la logistique liées aux vaccins contre la COVID19 sont à la charge des autorités aéroportuaires qui coordonnent à cet effet avec les représentants des autorités sanitaires. Le rôle de la douane se limite au contrôle documentaire ou à la visite physique éventuelle en cas de doute dument justifié.

- 5. Quel a été le mode de transport utilisé à l'entrée/à la sortie du pays pour l'exportation ou l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?**

Les vaccins sont acheminés au Maroc par voie aérienne.

- 6. Quels sont les documents exigés pour l'exportation de vaccins contre la COVID-19 depuis votre pays ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)**

Aucune opération d'exportation des vaccins au départ du Maroc n'a été réalisée.

- 7. Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'exportation ?**

**Comment s'organise la coopération entre ces autorités ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)**

Aucune opération d'exportation des vaccins au départ du Maroc n'a été réalisée.

**8. Existe-t-il un échange d'informations ou de données entre les autorités douanières du pays d'exportation et du pays d'importation ? Quels sont les types d'informations échangées ? Comment l'échange d'informations s'organise-t-il et comment est-il réglementé ?**

Un échange de données entre les autorités douanières peut avoir lieu si le pays d'expédition des vaccins fait partie des pays avec lesquels le Maroc est lié par un accord/convention de partenariat dans ce sens. Les vaccins reçus, à la date d'aujourd'hui, proviennent des pays non partenaires du Maroc en termes d'échange de données entre autorités douanières.

**9. La procédure du transit douanier a-t-elle été utilisée pour importer les vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ? Si oui, pourquoi et quelle a été la logique suivie ?**

La procédure de transit douanier n'a pas été utilisée pour les vaccins contre COVID 19. Ces derniers sont pris en charge dès leur arrivée à l'aéroport par les autorités sanitaires.

**10. Votre Administration applique-t-elle des techniques de gestion des risques concernant le mouvement transfrontalier des vaccins contre la COVID-19 ?**

Pour exercer le contrôle, les interventions l'Administration des Douanes sont fondées sur des techniques modernes de contrôle et de gestion du risque.

**11. Quels sont les documents exigés pour l'importation de vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ?**

L'enlèvement des vaccins contre COVID 19 est autorisé sous couvert de la Lettre de Transport Aérien (LTA) avant paiement des droits et taxes exigibles. Le dépôt de la déclaration en douane et l'acquittement des droits et taxes ne sont réalisés par les autorités sanitaires qu'après réception des pièces justificatives y afférentes.

**12. Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'importation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ?**

Une étroite collaboration est établie entre l'Administration des douanes marocaine et les responsables du Ministère de la santé qui est responsable de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'importation. En effet, les autorités sanitaires se chargent de l'inspection des vaccins reçus et en informe la douane qui procède aussitôt à la délivrance de la mainlevée sur la base des documents d'accompagnement (LTA). Les autorités sanitaires s'engagent à régulariser les opérations d'importation à posteriori par la souscription des déclarations en douane réglementaires et le paiement des droits et taxes exigibles.

**13. Pour autant que ces informations soient disponibles, quel a été le temps nécessaire pour la mainlevée des envois de vaccins contre la COVID-19 importés dans votre pays ?**

La mainlevée des vaccins contre la COVID-19 est accordée immédiatement à l'arrivée de ces derniers à l'aéroport.

**14. Votre gouvernement a-t-il envisagé une franchise de droits et taxes pour l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?**

Les vaccins contre COVID-19 sont assujettis au paiement des droit et taxes à l'importation.

**15. Veuillez indiquer toute autre information que vous souhaiteriez partager.**